

Bonnes nouvelles

Ne nous laissons pas faire, il en va de notre avenir !

Holà, attention, ça allait trop vite pour les dirigeants de Ford qui ont fini par demander le report d'un Comité de Suivi qu'ils ne voulaient pas de toute façon. C'est confirmé l'étude de faisabilité de la 8F n'est pas encore achevée, promis c'est pour bientôt ! Ford ne s'affole pas, cool, il reste encore une dizaine de mois avant la fin des activités !

Peut-être moins, et alors ? Où est le problème ? C'est vrai qu'un décalage de 2 à 3 semaines (comme annoncé) cela ne change pas la donne. Le danger est là de toute façon. Certes mais on perd encore un temps précieux.

Et puis surtout Ford persiste dans une attitude et une politique qui nous font tourner en bourriques. La multinationale n'explique rien de ses intentions, silence total, aucun compte-rendu sur les recherches éventuelles, sur les groupes de travail censés fonctionner depuis septembre dernier. Rien !

UNE RÉUNION POSITIVE

Ça fait bizarre oui, mais il faut le reconnaître, pour nous, cette réunion concrétise une avancée : L'Etat, par son gouvernement et par ses services, a bien pris le dossier en main. Le délégué ministériel (économie, industrie) et le Préfet ont exprimé clairement leur objectif de sauvegarder l'usine. Ils revendiquent une transparence y compris à l'égard des syndicats. Ils ont raconté les contacts avec Ford Europe par courrier et téléphone, leur rencontre avec les dirigeants.

Ils ont critiqué ouvertement l'attitude incompréhensible de Ford, l'impolitesse des dirigeants en reportant le Comité de Suivi, en ne s'expliquant pas sur leurs intentions. Illustration avec la question posée « est-ce que vous voulez fermer le site ou pas ? » Ford Europe ne répond pas ! Juste un « on fait tous les efforts pour continuer » une réponse insatisfaisante pour le gouvernement.

Celui-ci a insisté sur l'importance de la sauvegarde de l'usine, sur les moyens qui seront mis sans hésitations pour convaincre Ford. Le Préfet comme le délégué précisent qu'il ne veulent pas se faire balader, qu'il y a bien un vrai bras de fer avec Ford, que le danger est réel mais qu'ils forcent pour obtenir un engagement très rapidement. Encourageant, mais cela ne doit surtout pas éviter de mettre la pression aussi de notre côté. La mobilisation pour le prochain Comité reste crucial, peut-être avant si ça tarde trop. C'est bien maintenant qu'il faut agir.

(voir compte-rendu plus détaillé sur notre site internet)

D'un autre côté, le gouvernement et les pouvoirs publics se montrent un peu plus présents et plus pressants. C'est un point d'appui forcément. Cela a donné une réunion imprévue sur FAI avec la direction et l'intersyndicale à la suite d'une visite de l'usine du Préfet et du représentant du ministère de l'économie.

Nous espérons que cela contribuera à mettre la pression sur Ford. Mais en même temps, nous savons que cela ne peut suffire, qu'il faudra aussi compter sur nous-mêmes, sur notre propre capacité à agir et à bousculer les événements.

Nous sommes les premiers concernés parce que c'est nous directement qui risquons perdre nos emplois. Donc il est normal et même nécessaire de dire qu'on perd patience, qu'on en a marre de l'absence d'engagements de Ford pour la suite, que c'est injustifiable, qu'il y a tout ce qu'il faut pour maintenir l'usine et les emplois. Il faut juste crier et pousser fort !



INFORMER, C'EST UN MÉTIER

Notre site internet « cgt-ford.com » sera-t-il bientôt estampillé « site officiel de Ford » ? Le fait est que la direction locale trouve les informations concernant FAI en lisant notre site. Etonnant non ? C'est ce qu'elle nous dit elle-même. Que ce soit les résultats du tribunal, la clôture et les caméras à GFT, la venue du Préfet... Bon c'est vrai, nous n'arrivons pas encore à mettre les chiffres de production avant l'heure ni les dates de congés d'été. Mais peut-être obtiendrons-nous l'oscar 2018 du meilleur site d'info du monde Ford. Faut dire qu'avec la façon de communiquer de Ford ce n'est pas difficile.

TRIBUNAL : VICTOIRE POUR LES CDSPA !

Enfin, nous voyons le bout de cette histoire. Voilà des années que la CGT expliquait la même chose à la direction : les CDSPA ayant obtenu un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie catégorie B et d'après les accords de la métallurgie, leur classement d'accueil pour la catégorie B ne peut pas être inférieur au coefficient 215 soit niveau III. Et bien sûr, il faut pratiquer la fonction, ce qui aura été le cas de tous les « Conducteur/mainteneur » de l'usine.

Pourtant, la direction s'est obstinée à ne jamais respecter les accords de la métallurgie. Elle voulait le beurre et l'argent du beurre. De nouvelles compétences avec des salariés mieux formés et plus polyvalents mais sans les payer en conséquence.

Alors, après avoir revendiqué en vain ce coefficient 215, que ce soit en DP, en CE ou lors des NAO, après avoir eu confirmation par l'Inspection du Travail que nous étions dans le vrai et face à l'obstination de la direction à ne pas nous donner raison, 2 syndiqués CGT CDSPA et le syndicat CGT Ford ont décidé en 2012 de saisir le conseil de prud'hommes de Bordeaux.

Et cette année-là, c'est une direction bien moins sûre d'elle qui, contre toute attente, acceptera enfin d'accélérer l'évolution de carrière des CDSPA mais seulement dans le cadre

des NAO et en prenant sur le budget des augmentations individuelles, en en privant de fait nombre d'autres collègues. Son calcul était simple, que ça ne lui coûte pas plus cher sur la masse salariale. Chacun jugera de la petitesse de la manœuvre.

Après être passé par toutes les étapes du tribunal des prud'hommes, ce 24 janvier 2018, la cour d'appel de Bordeaux a rendu son jugement : la société FAI est condamnée !

Condamnée à payer à nos deux collègues les rappels de salaires, congés payés et primes d'ancienneté, montant atteignant jusqu'à 18 000€ pour l'un d'eux, plus 1000€ chacun sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Condamnée à payer au syndicat CGT Ford la somme de 2000€ à titre de dommages et intérêts ainsi que 500€ toujours sur l'article 700 puisque le tribunal estime que : « Le Syndicat démontre que depuis plusieurs années, il agit en faveur des salariés de FORD pour obtenir de l'employeur qu'il classe les salariés qui ont obtenu un certificat de qualification paritaire de la métallurgie au coefficient prévu par l'accord national du 21 juillet 1975 dès lors que leur fonction a évolué. Le Syndicat a ainsi multiplié les interpellations de la société et s'est rapproché de l'inspection du travail. La Cour a fait droit aux demandes de classification formées par

les deux salariés auxquels le Syndicat s'est joint. L'inobservation des dispositions conventionnelles par l'employeur a causé un préjudice à l'ensemble de la profession que le Syndicat représente. »

Une nouvelle preuve que la lutte paie...

En conséquence, la CGT Ford demande à ce que ce jugement serve à tous les CDSPA de l'usine. La CGT revendique un rattrapage de salaire pour chacun d'entre eux selon les termes de l'arrêté du tribunal. Et d'une manière plus générale, nous demandons à la direction de respecter les accords de la métallurgie, un Bac-Pro en maintenance n'aurait jamais dû avoir un classement d'accueil en dessous du coefficient 215 comme un BTS en maintenance ne devrait pas être en dessous d'un coefficient 255 !

Les gouvernements à la solde du patronat qui se succèdent mettent à mal le tribunal des prud'hommes, entre autres en ayant réduit la période de rattrapage des salaires de 5 à 3 ans et en complexifiant les procédures.

C'est pourquoi, sans réponse positive de la direction, la CGT vous conseillera et vous aidera dans vos éventuelles démarches si vous le souhaitez.

Mais soyons optimistes, souhaitons un peu de grandeur de notre employeur et ne pas à avoir à en arriver là.

C'EST LA RELAXE !

Et 1 et 2 et 3... petites claques pour Ford au sortir des tribunaux. D'abord les 1000 emplois puis les CDSPA (voir ci-dessus) et enfin la relaxe en appel suite à la plainte pour dégradations au salon de l'auto 2012.

Le président de la 28^{ème} chambre correctionnelle a considéré que Ford n'apportait aucune preuve sur les dégradations du stand Ford et du véhicule soi-disant réparé, encore moins de preuve comme quoi les 4 militants accusés avaient abîmé quoique ce soit, enfin il a émis des doutes sur une facture datée de 6 mois après la manifestation du 29 septembre 2012.

Et en plus, étant donné que les services de police n'avaient pas jugé utile pendant 3 ans de mener une enquête suite au dépôt de plainte, cela conduit logiquement à la prescription des faits.

Cette décision nous soulage et nous fait du bien pour la suite. En donnant tort à Ford, cela renforce en même temps la légitimité de notre mobilisation, de nos manifestations. Depuis des années nous menons une bataille pour la défense des emplois, avec détermination mais sans fausse note. **Et ça va continuer !**



CAMÉRAS GÂCHÉES

Le fameux duo Magna-Ford investit à fond en ce moment. Caisse noire ou argent de côté, voilà qu'après les 72 000 euros dépensés pour fabriquer une clôture-frontière, voilà quelques milliers d'euros supplémentaires pour installer 7 caméras de surveillance tournées vers l'extérieur dont 4 vers FAI. Mais c'est quoi l'idée ? Se protéger d'une éventuelle attaque de salariés en colère ? D'une invasion de personnels prêtés ? Paranoïa peut-être pas mais délire de patron qui n'a pas la conscience tranquille, sûrement.

Quel gâchis, quand on pense aux augmentations au rabais proposées par la direction de GFT pour les récentes NAO !!